

Séance du 09 Juin 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice :	19
Présents :	14
Votants :	17

L'an deux mil vingt et un,

Le 09 Juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FONTCOUVERTE se sont réunis en séance, à la mairie, sur la convocation légale qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Francis GRELLIER, Maire.

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 03 Juin 2021

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LESPINASSE Sylvain, BRUNETEAU Claudine, GARDEN Bruno, DREY Marie-France, DEJEAN Michel, RAFFIN Patrick, DUPUY Isabelle, VILLENEUVE SOULARD Claudie, BELTRAMÉ Stéphanie, MOURMANT Christophe, MORIN Stéphane, BUREAUD Grégory, REYMOND-BURDIN Rose-May, formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

Excusé(e)s avec pouvoirs : GOUSSET Estelle a donné pouvoir à DEJEAN Michel, RANNOU Virginie a donné pouvoir à DUPUY Isabelle, LACOTTE Christian a donné pouvoir à REYMOND-BURDIN Rose-May.

Absente excusée : BOSSARD Marie-Pierre

Absent : FERRAND Pascal

A été nommé secrétaire de séance : RAFFIN Patrick

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal de retirer un point à l'ordre du jour :

Il s'agit de la rénovation énergétique des bâtiments de l'Ecole Elémentaire du centre de loisirs dont l'avenant n° 1 devait faire l'objet d'une délibération.

Madame Claudine BRUNETEAU indique que le document n'est pas prêt pour être présenté en séance. Nous attendons une rectification de Monsieur Brégeon du Cabinet Ascaudit.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

Il s'agit d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de travaux de voirie communale accidentogène.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour ainsi modifié :

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du procès-verbal de séance du 11 Mai 2021**
- 2 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux pour travaux sur voirie communale accidentogène**
- 3 - Sécurisation des terrains de football**
 - Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)
- 4 - Groupement de commandes : Télécommunications fixes, mobiles et internet**
 - Convention constitutive du groupement de commande
 - Elections des membres à la commission d'appel d'offres du groupement
- 5 - Modifications statutaires du Syndicat de la Voirie 17 et admission de nouveaux membres**
- 6 - Projet d'acquisition d'un bâtiment en Centre Bourg**
- 7 - Information du Maire et des Adjoints**
- 8 - Questions diverses**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le panneau qui va être installé sous la halle afin de communiquer l'origine du bâtiment.

Il remercie Patrick RAFFIN d'avoir fait don à la commune d'une barrique pour équiper ce lieu symbolique de l'histoire de la commune.

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux pour travaux sur voirie communale accidentogène

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux – Travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élèvent à 66 890,55 € HT, soit 80 268,66 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Objet : Sécurisation des terrains de football

Monsieur Michel DEJEAN expose les motivations qui ont conduit la commune à étudier la mise en place de protection entre les terrains de foot et le lotissement Chez Pillet. Il présente en détail le filet pare ballon qu'il propose de faire installer.

Le choix s'est porté sur du mobilier résistant aux chocs répétés des ballons d'une hauteur de 6 m avec des jambages renforcés et du grillage torsadé.

Il présente le devis du mieux disant pour cette opération et précise que la FFA peut soutenir la commune dans le cadre de cette action.

**Objet : Sécurisation des terrains de Foot - Clôture de protection avec filet pare-ballons
Demande de subvention à la Fédération Française de Football, au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de sécuriser les terrains de Foot situés entre l'école maternelle et le futur lotissement. En effet pour permettre aux sportifs de s'entraîner et jouer en toute sécurité et dans le respect de l'environnement proche, il est indispensable de sécuriser les terrains en y édifiant une clôture intégrant des filets pare-ballons.

Monsieur Michel DEJEAN présente au Conseil Municipal le résultat de ses demandes de devis. Il indique que ce projet dont le montant s'élève à 9 279,15 € HT (soit 11 134,98 € TTC) peut prétendre à une subvention de la Fédération Française de Football, au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (Chapitre « Équipement »)

Le plan de financement se décompose comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
► Equipements	9 279,15 € H.T	► Fonds d'Aide au Football Amateur Sollicité (50 %)	4 639,57 € H.T
		► Autofinancement (50 %)	4 639,58 € H.T
TOTAL Dépenses	9 279,15 € H.T	TOTAL Recettes	9 279,15 € H.T

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Dit que ce projet est inscrit au budget primitif 2021,
- Sollicite l'aide de la Fédération Française de Football, au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Intervention de Michel DEJEAN sur le tissu associatif de Fontcouverte

Michel DEJEAN expose au Conseil Municipal qu'après une année blanche pour bon nombre d'associations, espérons tous retrouver, dès septembre les conditions de reprise des activités et des animations qu'a connues Fontcouverte.

Nous devons faire preuve d'une forte solidarité et renforcer notre réseau d'entraide pour l'ensemble des acteurs de la vie sociale. Je sais que le conseil municipal de Fontcouverte est largement impliqué dans la vie associative. Certains d'entre nous ont des fonctions de direction au sein des associations, d'autres sont bénévoles ou licenciés. L'ensemble du conseil municipal est désireux de conserver ce lien social.

Conserver c'est bien mais renforcer ce lien c'est mieux.

Pour ce faire soyons présents au forum des associations qui interviendra début septembre, parlons-en autour de nous, incitons les gens à participer à l'activité des associations.

Fontcouverte Anim'Actions, si elle doit perdurer a besoin de forces vives pour continuer ses activités. Nous allons débiter une nouvelle rentrée, je pense que les gens auront besoin d'événements conviviaux en plein air ou dans l'espace public. Regardez parmi votre réseau, si vous connaissez des personnes susceptibles d'aider de manière durable cette association, qui, me semble-t-il a donné beaucoup pour les Fontcouvertois.

Soyons solidaires de nos associations.

Objet : Groupement de commandes Télécommunications fixes, mobiles et internet

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération. L'objectif de ce groupement de commande, c'est d'obtenir des prix plus intéressants.

De plus, il convient de désigner 2 représentants pour représenter la commune au sein de la CAO.

Objet : Convention constitutive du groupement de commandes télécommunications fixes, mobiles et internet Élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L 2113-6 et L 2113-7,

Considérant qu'au vu des similitudes de certaines prestations de service de la Communauté d'Agglomération de Saintes, du CCAS de la Ville de Saintes, des communes de Burie, Bussac sur Charente, Chaniers, Courcoury, Dompierre-sur-Charente, Ecoyeux, Ecurat, Fontcouverte, La Chapelle des Pots, La Clisse, Le Douhet, Le Seure, Les Gonds, Migron, Montils, Pessines, Pisany, Saintes, St Césaire, St Georges des Coteaux, Thénac, Varzay, Vénérand, Villars les Bois et du SIVOM de Migron/Le Seure/Villars, des perspectives d'économie financière et de l'homogénéité de gestion en découlant, il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes publique dans le domaine des télécommunications fixes, mobiles et internet,

Considérant que le groupement de commandes doit permettre le choix commun par ses membres, des entreprises en charge des prestations de service précitées,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saintes est proposée en qualité de coordonnateur pour ces prestations de services,

Considérant que le coordonnateur est chargé de la gestion de l'ensemble de la procédure de marché public, de sa signature et de sa notification, ainsi que de la gestion des avenants pendant l'exécution des marchés, le cas échéant. Chaque membre du groupement s'engage à assurer l'exécution des marchés à hauteur de ses besoins,

Considérant que le coordonnateur fait l'avance et règle l'ensemble des frais de procédure liés à l'exécution de sa mission,

Considérant que les principales caractéristiques de l'achat, objet du groupement sont les suivantes :

Objet du marché : télécommunications fixes, mobiles et internet.

- Appel d'offres ouvert,
- Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant minimum ni montant maximum,
- Accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022, reconductible tacitement trois fois un an,

Considérant que dans le cadre dudit groupement, une Commission d'Appel d'Offres de groupement doit être créée. Il convient donc d'élire parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de FONTCOUVERTE, le titulaire et son suppléant qui feront partie de la Commission d'Appel d'Offres du groupement. Les autres membres du groupement procéderont de même,

Sont proposés en tant que titulaire et suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement relative aux télécommunications fixes, mobiles et internet :

- Monsieur LESPINASSE Sylvain - Monsieur RAFFIN Patrick

Considérant que le projet de convention constitutive du groupement ainsi que ses annexes sont joints à la présente délibération,

Considérant l'enveloppe budgétaire disponible au budget principal,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la consultation du marché de télécommunications fixes, mobiles et internet dans le cadre d'un groupement de commandes,
- Désigne la Communauté d'Agglomération de Saintes en qualité de coordonnateur du groupement,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe,
- Décide l'élection d'un titulaire et d'un suppléant pour la Commission d'Appel d'Offres du groupement relative aux télécommunications fixes, mobiles et internet : soit M. LESPINASSE Sylvain et M. RAFFIN Patrick,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe et tous documents relatifs à cette affaire

Objet : Modification des statuts au Syndicat de la Voirie 17

Sylvain LESPINASSE expose le rôle du Syndicat et met l'accent sur l'objectif premier : la solidarité entre toutes les communes. Il rappelle que Patrick RAFFIN a été désigné délégué titulaire pour représenter la commune au sein du Syndicat de la voirie 17.

Francis Grellier précise qu'il vient d'être désigné délégué pour représenter la CDA dans le cadre de sa Vice-Présidence.







Monsieur le Maire expose :








Par délibération du 31 Mars 2021, le Comité Syndical du Syndicat Départemental de la Voirie, a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.







Par ailleurs, de nouveaux membres ont exprimé leur souhait d'adhésion auprès du Syndicat de la Voirie.

Ainsi, les éléments principaux des statuts proposés sont les suivants :

1) Les structures et collectivités souhaitant devenir membres du Syndicat :

-  Le Conseil départemental,
-  La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan,
-  La Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique,
-  La Communauté d'Agglomération de Saintes,
-  La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge,
-  La Communauté de Communes du Bassin de Marennes,

-  La Communauté de Communes des Vals de Saintonge,
-  La Ville de ROCHEFORT,
-  Le SIVU Brizambourg - Bercloux - Ecoyeux,
-  Le SIVOM Barzan – Chenac Saint Seurin d’Uzet,
-  Le SIVOM Migron - Le Seure - Villars les Bois,
-  Le SIVOM Saint Césaire – Saint Bris des Bois,
-  Le Syndicat Intercommunal des Cantons de Montguyon et Montlieu.

- 2) Le Syndicat de la Voirie, Syndicat mixte fermé, devient un Syndicat mixte ouvert de type restreint, sans transfert de compétence.
- 3) Le Syndicat de la Voirie intervient en « prestataires de services » avec un fonctionnement de « quasi-régie », dans la conception et la réalisation d’infrastructures, à la demande des membres, dans l’exercice de leurs compétences :
-  Voirie et pluvial,
 -  Développement économique
 -  Développement touristique, infrastructures et développement, modes de déplacements doux.
- 4) La représentativité auprès du Syndicat de la Voirie :
-  Pour les communes de moins de 15 000 habitants : maintien de la représentativité indirecte de niveau cantonal à raison de :
 - Pour une population totale de communes syndiquées au sein d’un même canton, inférieure ou égale à 7 500 habitants : 1 délégué titulaire.
 - Pour chaque tranche supplémentaire ou fraction de tranche de 7 500 habitants de population cantonale : 1 délégué supplémentaire sera élu avec un maximum de 4 délégués titulaires par canton.
 -  Pour les Communes de 15 000 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunales :
 - Désignation de deux délégués titulaires
 -  Pour le Conseil départemental :
 - Désignation d’un délégué titulaire.
- Chaque délégué titulaire sera assisté d’un premier suppléant et d’un second suppléant, à l’identique des statuts précédents.

Le Conseil Municipal :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-18, L. 5211-20 et L.5721-1 et suivants,

Considérant que le périmètre du Syndicat de la Voirie peut être étendu, par arrêté du représentant de l’État ; la modification étant subordonnée à l’accord des organes délibérants des candidats et du Syndicat de la Voirie ;

Considérant que chaque membre du Syndicat dispose d’un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical, pour se prononcer sur les modifications envisagées et sur l’intégration de nouveaux membres ;

Considérant que la transformation de la structure en syndicat mixte ouvert nécessite l’accord unanime des membres ;

Considérant que la Commune de Fontcouverte est représentée au niveau cantonal auprès du Syndicat de la Voirie. Cette représentativité n’étant pas modifiée par le changement de statuts, la Commune de Fontcouverte n’a pas à désigner de nouveaux représentants ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, DÉCIDE :

- ✓ D’approuver l’admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,

- ✓ D'approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Objet : Acquisition d'un bâtiment en Centre Bourg

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bâtiment de l'ancienne boulangerie, en centre bourg, est à vendre.

Il expose au Conseil Municipal que la commune a toujours souhaité maîtriser le foncier en centre bourg. Acquérir du foncier permet d'en avoir la maîtrise totale, que ce soit pour engager un projet d'aménagement contrôlé par la collectivité, immédiatement ou à plus long terme, (ex : maisons Chadail, Lucazeau, Roumeau, Moulard...) ou pour préserver des espaces verts (ex : parking végétalisé du Bourg)..

Claudine BRUNETEAU précise que l'objectif, c'est de conserver le patrimoine ancien et de le rénover au mieux.

Monsieur le Maire indique que l'objectif premier est de maîtriser le foncier bâti ancien inoccupé en centre bourg pour y accueillir et/ou développer des activités, produire des logements et sauvegarder le caractère patrimonial remarquable. C'est dans cet esprit que les opérations précitées ont été réalisées.

Il est prématuré de se projeter sur le devenir de ce bâtiment. A ce stade, il est possible d'envisager la création d'un local pour les jeunes, d'une salle associative... ce sont là des possibilités non des certitudes. Il conviendra de travailler sur ce projet. Ce bâtiment pourrait être aménagé de manière à être réutilisé le cas échéant, soit pour un commerce, soit pour un service ou pour un usage d'habitation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec le propriétaire de la SCI Batcom, Monsieur MAURET Jean-Pierre.

Après négociation, la SCI Batcom propose de vendre à la commune cet immeuble bâti, sis sur 2 parcelles d'une superficie totale de 111 m², au prix de 50 000 €.

Monsieur le Maire indique que le montant des travaux de réhabilitation de ce bâtiment est estimé à 55 000€.

Rose-May REYMOND-BURDIN demande si ce projet était prévu au budget.

Monsieur le Maire répond que le budget communal est un budget prévisionnel.

Claudie VILLENEUVE SOULARD trouverait dommage de se priver de cette opportunité, qui plus est en centre Bourg.

Claudine BRUNETEAU indique que le prix de départ était plus élevé.

Isabelle DUPUY indique que ce bien est à la vente depuis 2 ans.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur l'opportunité d'acquérir ce bien en centre bourg au prix de 50 000 €. A cela s'ajouteront les frais d'acte notariés. Les diagnostics seront à la charge du vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- **D'acquérir** le bâtiment sis sur les parcelles cadastrées AO n° 204 – superficie : 98 m² et AO n° 256 13 m², propriété de la SCI Batcom, représentée par Monsieur MAURET Jean-Pierre, pour un montant de 50 000 euros,
- **DIT que** frais notariés seront pris en charge par la commune de Fontcouverte,
- **DIT que** les frais des diagnostics réglementaires seront à la charge du vendeur,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tous les documents afférents à cette opération.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 2 (Rose-May REYMOND-BURDIN et Christian LACOTTE)

INFORMATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

. Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion de revoyure du Règlement Intérieur du Conseil Municipal est intervenue le 02 Juin 2021.

Des questions ont été posées mais pas de modification retenue.

Le présent règlement intérieur est maintenu dans la forme actuelle.

Il a été convenu de réunir ce groupe de travail courant 2^{ème} semestre 2022 dans le cas où des modifications s'avèreraient nécessaires.

. Infos jeunesse

Claudie VILLENEUVE SOULARD informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré un groupe de jeunes de Fontcouverte, âgés de 11 et 12 ans, élèves en classe de 6^{ème}. Afin d'étudier la mise en place d'un projet jeunesse sur Fontcouverte.

Des idées ont émergé. Le groupe pourrait se constituer en junior association avec l'aide du coordonnateur jeunesse. Car pour obtenir du financement il faut se constituer en association.

Ils sont motivés et ravis de se retrouver, de se réunir, c'est vivant, c'est ce qu'ils attendent.

Ils sont axés sur des projets éco-citoyens mais pas seulement.

Ils réfléchissent sur la dénomination de leur association.

Dans ce projet, il est évident que certains partiront, d'autres rejoindront le groupe.

Aujourd'hui, le groupe ainsi constitué se retrouve le vendredi soir. Il a commencé à déployer son projet en construisant des nichoirs à insectes, réalisés avec les moyens du bord. Quelques-uns ont été placés dans le jardin de la mairie.

Le besoin du numérique est pressant, mais dans un premier temps, ils avaient besoin d'un lieu.

Ils ont surtout besoin d'être encadré pour être actifs.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit là du début d'un cycle.

Claudie VILLENEUVE SOULARD indique que ces jeunes veulent un référent et ne souhaitent pas se retrouver sur les terrains de football. Ce qu'ils souhaitent ce sont des activités.

Il apparait évident que dans ce projet le soutien de la CDA sera nécessaire.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de travailler en partenariat avec la CDA comme pour les affaires scolaires et d'être vigilant pour obtenir le meilleur résultat possible.

Marie-France DREY rajoute qu'il faut que ces jeunes se sentent citoyens.

. Ruche pédagogique

Claudie VILLENEUVE SOULARD informe le Conseil Municipal qu'une ruche pédagogique a été installée dans le Vallon de Montignac. Madame Laurence BIARD-PILLOT, apicultrice à Fontcouverte, a préparé un essaim d'abeilles, non agressives, qu'elle va installer la semaine prochaine.

Pour l'entretien de la ruche, Madame BIARD PILLOT a accepté de passer une convention avec la commune.

Claudie VILLENEUVE SOULARD tient à remercier Pascal OCULI et les agents communaux pour leur participation à la réalisation de la plateforme.

Les élèves de la classe CM1/CM2 ont réalisé des plantations mellifères à proximité de la ruche.

. Sécurité routière

Monsieur Patrick RAFFIN informe le Conseil Municipal que pour améliorer la sécurité routière des voies communales, les points ci-après ont été modifiés :

- Stop à l'angle du Carrefour entre la Route de la Sauzaie /Route du Bourg RD 234
- Stop à l'angle du carrefour entre la Route du Chemin Vieux /Route du Bourg RD 234
- Stop à l'angle du carrefour entre la Route de Montignac / Route de la Sauzaie
- Interdiction de circuler au + de 3.5 T route de la Brumanderie

■ **QUESTIONS DIVERSES :**

. Elections Départementales et Régionales

Francis GRELLIER rappelle l'organisation des élections des 20 et 27 juin. Le double scrutin Elections départementales et régionales demande une organisation renforcée et nécessite de faire appel à des volontaires pour aider les conseillers municipaux à tenir les bureaux de vote.

. Bulletin Municipal

Marie France Drey indique que le prochain bulletin municipal sera à distribuer 1^{ère} quinzaine de juillet.

. Communication

Marie-France DREY présente le travail des membres de la commission « communication » sur l'évolution des supports de communication de la commune pour les rendre plus modernes, plus dynamiques.

Elle présente la proposition du Cabinet de Monsieur Sabourin et de sa graphiste pour la nouvelle maquette du bulletin municipal et pour le logo de la commune.

Cette nouvelle édition se veut plus proche de nos attentes : nouveau graphisme, nouvelles couleurs.

Notre objectif est également d'obtenir une ligne éditoriale plus qualitative en termes d'informations municipales. Tiré à 1300 exemplaires, le bulletin est distribué dans tous les foyers et disponible en ligne sur le site internet de la mairie.

Le bulletin municipal reste le premier support d'informations de notre commune. Il est diffusé tous les trimestres.

Monsieur le Maire recueille l'avis du Conseil Municipal sur ces nouveaux supports :

Une maquette du futur bulletin municipal est présentée aux conseillers. L'objectif est d'obtenir un support plus moderne avec une plus large place aux images et des couleurs repères.

Un projet de nouveau logo est également présenté.

Les avis ne sont pas tranchés, Il conviendra de revoir certains points avec la graphiste.

. Manifestations « Escapade sur le fleuve Charente »

Francis Grellier indique que la CDA propose une animation intitulée « Escapade sur le fleuve Charente » le dimanche 04 Juillet 2021 qui s'adresse aux familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h58.

Ont signé au registre les membres présents.

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
1 - GRELLIER Francis		11 – MOURMANT Christoph	
2 - LESPINASSE Sylvain		12 –MORIN Stéphane	
3 - BRUNETEAU Claudine		13 – BUREAUD Grégory	
4 – GARDEN Bruno		14 – RANNOU Virginie	<i>A donné pouvoir à DUPUY Isabelle</i>
5 – DREY Marie-France		15 – GOUSSET Estelle	<i>A donné pouvoir à DEJEAN Michel</i>
6 – DEJEAN Michel		16 – FERRAND Pascal	<i>Absent</i>
7 – RAFFIN Patrick		17 – BOSSARD M-Pierre	<i>Absente excusée</i>
8 – DUPUY Isabelle		18 – LACOTTE Christian	<i>A donné pouvoir à REYMOND-BURDIN RM</i>
9 – VILLENEUVE SOULARD CI		19 – REYMOND-BURDIN RM	
10 – BELTRAMÉ Stéphanie			